



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED.487

Mardi 23 janvier – 10h15 – Site Chevreul – Salle CH403

Présent(es) : Marina Mestre-Zaragoza (ENS/IHRIM) ; Delphine Antoine-Mahut (ENS/IHRIM) ; Michel Senellart (ENS/Triangle) ; Philippe Saltel (UGA/PPL) ; Jean-Philippe Pierron (Directeur de l'ED./UJM. Lyon3) Delphine Ponsot (ENS) ; Antonio Closa (UJM.Lyon3) ; Léo Pougnet (UJM.Lyon3/Doctorant) ; Barthélémy Durrive (ENS/Doctorant) ;

Excusé(es) : M. Thierry Gontier (UJM.Lyon3/IRPhIL) ; Mme Mai Lequan (UJM.Lyon3/IRPhIL) ; Mme Inga Römer (UGA/PPL) ; M. Arthur Cohen (ED.Hermann) ; M. Renaud Fine (UGA/Doctorant).

Invité(es) extérieure : Mme Marie Lucchi (Secrétaire Générale Adjointe & Assistante de prévention à TRIANGLE)

1) Présentation des nouveaux membres du Conseil

Le directeur de l'ED. ouvre la séance en présentant les trois nouveaux membres qui ont intégré le Conseil de l'ED. à compter du 01 janvier :

- ▶ M. Philippe Saltel (UGA/PPL) ;
- ▶ Mme Delphine Antoine-Mahut (ENS/IHRIM)
- ▶ M. Arthur Cohen (Directeur des Editions Hermann).

2) Point sur les Réflexions sur les langues utilisables pour les thèses

Mme Mestre présente et souligne le besoin à l'ENS de disposer de nouvelles mentions du doctorat de philosophie pour les langues italienne et espagnole.

A ce titre, elle propose au Conseil que soit étudié prochainement les contours et la mise en œuvre de nouvelles mentions de doctorat.

Décision du Conseil :

M. Pierron confirme qu'une requête sera effectuée à la fois auprès du Service de la Recherche Lyon 3 et auprès de la Chargée des études doctorales à l'UDL afin de connaître les démarches administratives à accomplir pour élaborer un dossier relatif à de nouvelles mentions de doctorat.

Concernant les thèses en co-tutelles, et notamment dans le cadre de la rédaction des thèses, Mme Mestre demande pour les doctorants concernés la possibilité d'user de leur langue respective.

Décision du Conseil :

Le directeur soumet la demande au vote des membres du conseil qui est adoptée à l'unanimité à la seule condition que soit respecté le résumé en français (10% de la thèse).

3) Point sur l'éventuelle évolution du périmètre scientifique de l'ED.

Présentation par le Directeur des deux propositions en cours :

Tout d'abord, celle afférente à l'université de Clermont-Ferrand, par l'intermédiaire de M. David Lefevre et M. Sébastien Gandon, sur proposition de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Puis, le partenariat avec l'Université Catholique de Lyon en référence de l'arrêté d'accréditation du 22 juin 2016 (*voir en PJ.*).

Décision du conseil :

Il a été envisagé d'étendre le périmètre de l'ED. avec l'Université de Clermont-Ferrand dans la perspective d'un rattachement.

Le partenariat qui lie l'ED. à l'Université Catholique de Lyon a été précisé : l'UCLY est bien un établissement partenaire mais non un établissement opérateur. A ce jour, les membres du Conseil ne voient pas la nécessité d'une convention particulière, journées d'études et codirections de thèse étant déjà possibles.

4) Bilans des comités de suivi individuel et des inscriptions

4.1) Les comités de suivi individuel

Le directeur dresse un premier bilan pour souligner, de son point de vue, la rareté des dysfonctionnements dans la mise en place des comités. Il remercie les unités de recherche pour leur implication dans le dispositif et propose aux responsables d'unités de recherche de présenter leur bilan respectif.

Pour l'IHRIM : Mme Antoine-Mahut précise que 12 CSI ont été constitués pour l'ensemble des doctorants sur la base de 2 enseignants chercheurs pour 10 doctorants en moyenne.

Pour TRIANGLE : M. Senellart précise qu'une formule légère a été appliquée pour les 11 doctorants inscrits.

La procédure s'est effectuée sous la forme d'un courrier avec questions et points de vue envoyé à chaque doctorant avec une proposition d'entretien. En finalité, une notification était envoyée à chaque doctorant.

Mme Lucchi, nous fait part des observations relevées auprès des doctorants de TRIANGLE suivantes :

- le CSI ne s'attarde que sur le rapport de thèse ;
- le questionnaire du CSI n'approche pas assez le côté personnel du doctorant ;
- la composition des CSI par copinage paraît inconfortable.

A ce titre, Mme Lucchi demande la possibilité d'intégrer dans la composition des CSI un personnel administratif ;

Pour le PPL : M. Saltel précise que l'organisation mise en place n'a pas été très concluante. Chaque DT organisait pour ses propres doctorants la mise en œuvre des CSI. Il confirme qu'une simplification de la procédure sera apportée pour l'année N+1.

Pour l'IRPhIL : en l'absence de M. Gontier, le directeur de l'ED. fait part du bilan et des recommandations énoncées sur le PV. du Conseil de laboratoire en date du 14 décembre à savoir :

11 CSI ont été mis en œuvre. Chaque CSI était composé de 2 enseignants et comprenait entre 7 et 8 doctorants.

Malgré quelques difficultés à organiser les CSI et certaines incompréhensions des doctorants, la procédure employée s'est avérée concluante.

Pour l'année N+1, il a été acté que toutes les fiches de suivi seront signées et transmises au gestionnaire du laboratoire pour envoi aux doctorants.

Invités également à s'exprimer, les représentants des doctorants nous font part des observations suivantes :

Pour l'IHRIM, les doctorants sont plutôt contents de la procédure employée, même si certains trouvent que le questionnaire utilisé (*celui de l'ED. 3LA*) n'est pas très adapté et compliqué à renseigner.

Pour TRIANGLE, les doctorants consultés revendiquent de formuler eux-mêmes le questionnaire.

Pour l'IRPhIL, une majorité des doctorants trouve que le CSI est inutile, qu'il retarde la procédure de réinscription et qu'il déresponsabilise les signataires de l'inscription pédagogique.

Le directeur rappelle que la mise en œuvre des comités ne s'est pas effectuée de la même manière selon les unités de recherche et souligne le bénéfice des CSI pour le suivi doctoral.

Décision du Conseil :

Reconduction à l'unanimité des différentes procédures en veillant à améliorer les problèmes apparus dans chaque unité de recherche.

Il prend note de la double mission du CSI (*scientifique et sociale*) et de la possibilité de composer des CSI mixtes EC/Administratifs.

4.2) Bilan des inscriptions (voir tableau en PJ.)

M. Closa présente le tableau récapitulatif des inscriptions 2017/2018 par Unité de Recherche en chiffres et en pourcentage pour un total de 152 inscriptions recensées au 04 janvier.

4.3) Bilan des dépenses engagées sur 2017 (voir graphiques en PJ.)

M. Closa présente l'exécution du budget 2017 à hauteur de 10.228€ dont la répartition est la suivante :

Au titre du Fonctionnement pour un montant engagé qui s'élève à 6.137,78€ ;

Et au titre du Soutien financier aux doctorants pour un montant des aides financières arrêté à 4.090,58€.

Concernant le budget 2018, le directeur rappelle que le montant de la dotation annuelle allouée par doctorant est de 400€ et qu'il est possible de compléter la demande initiale auprès du laboratoire de rattachement.

Il souhaiterait que les dossiers d'aides financières soient transmis pour exploitation et mise en paiement au cours du 1^{er} semestre et il invite les doctorants à déposer et à présenter des dossiers complets.

5) Présentation du Calendrier des contrats doctoraux 2019 et du Séminaire « Réseaux d'idées sur la santé »

Le directeur de l'ED. présente les deux documents suivants :
le calendrier prévisionnel de la procédure de délivrance des contrats doctoraux 2019 du 14 mai au 05 juillet
et l'adhésion au séminaire « Réseaux d'idées sur la santé ».

Décision du Conseil :

Le directeur soumet au vote des membres du conseil les deux documents qui sont adoptés à l'unanimité.

6) Questions diverses

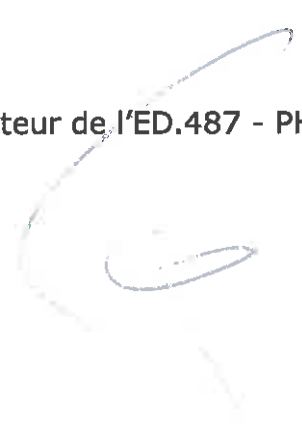
M. Durrive précise qu'il arrive en fin de mandat de représentant des doctorants de l'ENS et demande que son siège soit à pourvoir lors des prochaines élections.

Le directeur prend note et précise que des élections seront organisées par le secrétariat. Il termine la séance en réitérant auprès des membres la recherche de personnalités extérieures afin de compléter les deux sièges vacants au Conseil.

La séance est levée à 12 h 10.

A Lyon le 07/02/2018

Le Directeur de l'ED.487 - PHCR





PHILO
PHILOSOPHIE
HISTOIRE
CRÉATION
REPRÉSENTATION
UNIVERSITÉ DE LYON

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES CONTRATS DOCTORAUX 2019

• Calendrier des phases administratives

1°) ► Lundi 14 mai 2018 (ouverture)	Retrait des dossiers au secrétariat de l'école doctorale Adresse : 18 rue Chevreul – 5 ^{ème} Etage - Bureau 503 ou sur le site internet et/ou à l'établissement d'affectation pour la thèse (UGA-PPL ; ENS de Lyon)
2°) ► Jeudi 14 juin 2018 (clôture)	Date limite de dépôt des dossiers à l'Ecole Doctorale (16h dernière relève de courrier) et/ou à l'établissement d'affectation pour la thèse (UGA-PPL ; ENS de Lyon)
3°) ► Jeudi 28 juin 2018 (admissibilité)	Validation des candidatures par les membres du Conseil restreint de l'ED. ; Affichage des Candidats admissibles à l'oral ; Envoi des Convocations
4°) -► Jeudi 05 juillet 2018 (admission)	Audition et délibération des Candidats retenus par le Conseil restreint de l'ED.
5°) ► Lundi 09 juillet 2018 (diffusion)	Affichage et envoi des résultats de la Session 2018-2019

• Approuvé en Conseil ED. le 23/01/18

